

Mail de Mme Dominique D'Haene

Chers amis

le travail continue et les épreuves ne font que nous renforcer pour samedi, après discussion avec les candidats - administrateurs du Hainaut, hier soir voici mon avis

- Robert André mandat qui le mènera à 82 ans, quand on sait qu'il faut reprendre les "jeunes" : motivation déçu par son club de Fleurus, veut leur montrer qu'il est encore capable, je ne pense pas que ce soit une motivation valable
- Pascal Vacavant, prêt à tout : reste président de son club de Monceau, manager des U 18 (beaucoup de déplacements) , manager de Dexia (beaucoup de déplacements) , ne laissera rien tomber (Dexia ???)
- Bernard Scherpereel : membre du CP Hainaut responsable de la coupe du Hainaut, du département technique et propagande et des sélections des jeunes depuis de nombreuses années, secrétaire du club de Tournai Mini (qui a joué en D1 filles) connaît bien le milieu, s'est engagé à arrêter ses activités s'il est élu pour se consacrer à la fédération uniquement, homme calme et de dialogue vous aurez compris que ma voix de préférence ira vers ce candidat.

et je ne peux que vous encourager à faire de même, à en faire part à votre groupement respectif, afin que le maximum de voix "pour" aille vers lui, (vous devez voter contre les autres pour être certain de la validité de votre choix) vous ne serez pas déçu par ce futur administrateur.

D'avance merci et à samedi

Salutations amicales et sportives

Dominique d'Haene

VACAVANT Pascal
30 rue Grand Douze Bois
6120 Nalinnes
0475/55.29.08

DOSSIER	REF
7001	2930
27-06-2007	
REP/ANT: CDA	
COPIE:	

RECOMMANDE

A l'attention du Secrétaire Général de l'AWBB

Monsieur Le Secrétaire Général,

Par la présente, je porte à votre connaissance que, je dépose officiellement une plainte contre madame Dominique d'Haene, Présidente de la Commission Législative, pour son ingérence dans les élections du Conseil d'Administration.

Je qualifie d'inacceptable son attitude et son courrier électronique envoyé à tous les Présidents des Groupements de Parlementaires des différentes Provinces pour favoriser un candidat lors desdites élections.

De plus, le contenu de cette E-Mail qui n'avait qu'un but : nuire aux deux autres candidats hennuyers, était totalement mensonger.

J'estime que son influence fût plus que probante dans les votes qui sanctionnèrent ces élections. Ces faits que je qualifie de grave rendent celles-ci caduques.

Je souhaite être entendu par le Président de l'AWBB et son Conseil d'Administration pour vous démontrer que la manœuvre était mûrement réfléchie et avait pour but de favoriser son candidat et d'éviter que les Parlementaires du Hainaut ne présentent un des leurs comme candidat unique.

Etant un très grand défenseur des droits, et de la Démocratie, seule valeur à mes yeux, sur laquelle peut se construire une grande Fédération qui se respecte et qui force également le respect d'autrui, je ne puis passer sous silence de tels faits qui me révoltent au plus profond de moi.

Ayant toujours œuvré bénévolement, pour le développement du Basket ; qu'il soit de haut niveau ou pour les jeunes ; aujourd'hui, j'ai mal à mon sport ; je doute des valeurs de ma Fédération que j'ai toujours respecté et défendu; j'hésite entre révolte et tristesse ; entre envie de tout lâcher ou me rebeller et défendre le droit et le respect de cette Fédération et des membres qui la composent.

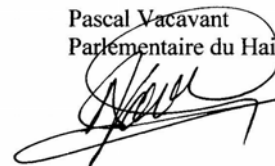
C'est pourquoi je souhaite être entendu par ses plus hautes instances.

Je suis en mission fédérale avec l'équipe Nationale des U18 filles jusqu'au 9 juillet inclus, j'attends dès lors votre invitation pour après mon retour de Roumanie.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations sportives

Pascal Vacavant
Parlementaire du Hainaut



ROBERT André
Rue du Parc 25
6220 FLEURUS

DOSSIER	REF
Joca	345
20-08-2007	
REP/ANT:	CDA (US-JPD)
COPIE:	

Mr le Secrétaire Général de l'A.W.B.B.
Avenue Paul Henri Spaak 27/17
1060 BRUXELLES

Fleurus, le 16 août 2007.

Monsieur le Secrétaire Général,

Parlementaire du Hainaut, membre de la fédération F.R.B.S.B. et de l'A.W.B.B. depuis 1943, je porte plainte contre Madame D'HAENNE Dominique ex-présidente des Parlementaires du Hainaut et ex-présidente de la Commission Législative.

L'E-mail envoyé au Président et membres des groupes Parlementaires de l'A.W.B.B. était un tissu de mensonges contre deux candidats administrateurs.

Il n'y a jamais eu de discussion avec Madame D'HAENNE au sujet des candidats administrateurs.

L'E-mail envoyé le mardi 12 juin 2007 avant l'Assemblée Générale a nettement influencé les Parlementaires dans leur vote.

L'attitude de Madame D'HAENNE est inexcusable et a agit, je pense, par dépit du fait de sa non réélection de Présidente des Parlementaires.

Je crois avoir toujours eu une attitude exemplaire au sein de la F.R.B.S.B. et de l'A.W.B.B. depuis mon affiliation.

Il va de soi que cette personne n'a plus le droit de figurer parmi les membres l'A.W.B.B. J'ai la conviction que le C.A. de l'A.W.B.B. en fera un exemple.

Je me tiens à votre disposition pour être entendu, éventuellement, par votre C.A.

Je vous présente, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations sportives.



A.ROBERT

Décision du conseil d'administration de l'AWBB

2. Plaintes adressées à l'encontre de Madame D. D'haene

Mr Bernard Scherpereel quitte la séance pendant le traitement de ce point.

Après avoir procédé à la lecture des courriers de messieurs A. Robert et P. Vacavant reprenant leurs griefs relatifs aux propos rédigés par madame D. D'haene dans le cadre de la présentation des candidats de la province du Hainaut au conseil d'administration et diffusés dans la semaine qui a précédé les élections du 16 juin 2007 ;

Après avoir pris connaissance du courrier D. D'haene présentant ses excuses et avertissant qu'elle ne peut répondre à la convocation de ce jour ;

Les membres du conseil d'administration entendent les plaignants.

Messieurs A. Robert et P. Vacavant font part du fait qu'ils

- se sont sentis humiliés par des propos qu'ils qualifient de calomnieux et diffamatoires à leur égard d'autant plus qu'ils ont fait l'objet d'une large diffusion ;
- contestent vivement le contenu des assertions de madame D. Dhaene ;
- n'ont jamais été conviés à une réunion de concertation qui aurait permis de tenter de vider le problème de sa substance ;
- estiment que la publication des résultats de leur non - élection et leur permanence sur le site officiel de l'AWBB leur a causé et leur cause un dommage certain.

Après l'audition des plaignants, les membres du conseil d'administration étudient les pièces du dossier et formulent les considérations suivantes :

- à titre principal, ils considèrent que les propos rédigés de madame D.Dhaene, étaient totalement déplacés, au vu de sa position au sein de différentes instances de l'AWBB ;
- à titre secondaire, ils reconnaissent que les assertions de l'intéressée ont pu causer un dommage moral difficilement réparable dans le chef des plaignants ;
- enfin quoique les résultats des élections doivent être considérés davantage de résultats techniques, au vu des circonstances particulières du suffrage, que d'appréciations réelles de la valeur des candidats, ils estiment de leur devoir de tenter de rétablir la sérénité au sein de l'AWBB en prenant les décisions qui s'imposent.

Attendu que l'octroi de la qualité de parlementaire relève de l'assemblée provinciale qui rassemble tous les clubs de la province,

Attendu que de ce qui précède, seule celle-ci peut priver un parlementaire de son mandat,

Attendu que l'octroi de la qualité de membre effectif relève de l'assemblée générale de l'AWBB,

Attendu que de ce qui précède, seule celle-ci peut priver un membre effectif, temporairement ou définitivement, de son mandat,

Attendu que le conseil d'administration est la plus haute autorité administrative et judiciaire,

Sur la base de ce qui précède, dans le respect des dispositions statutaires relatives tant aux compétences de l'assemblée générale en matière de statut des membres effectifs que des compétences résiduelles du conseil d'administration, les membres présents du conseil d'administration décident à l'unanimité

- de retirer tous les mandats qu'il a confiés à madame D. Dhaene et ce pour une période de 3 ans ;
- d'attirer l'attention de la commission législative sur toutes les composantes du dossier ;
- de recommander vivement à madame D. D'haene d'adresser un courrier d'excuses aux 2 plaignants.
- de publier cette décision dans la rubrique « assemblées générales » du site officiel de l'AWBB.